



Décision n° 2020/106

<p align="center">Compétitivité du territoire - Développement économique - Convention de domiciliation avec la SARL BILOBIA</p>
--

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Considérant la demande de domiciliation à l'Hôtel et Pépinière d'entreprises L'AROBASE, formulée par la SARL BILOBIA, qui exploite une activité de prestation de service webmarketing pour la parapharmacie,

DÉCIDE

De conclure avec la SARL BILOBIA une convention de domiciliation sous le statut pépinière, dans les conditions suivantes :

- Siège de la domiciliation : Hôtel et Pépinière d'entreprises L'AROBASE, « Le Causse - Espace d'entreprises » 2 rue Georges Charpak 81290 Labruguière,
- Durée : une année à compter du 1^{er} mai 2020, renouvelable chaque année par tacite reconduction,
- Tarif de la domiciliation : 40,00 € HT mensuel majoré du taux de la TVA en vigueur, soit 48,00 € TTC, qui fait l'objet d'un abattement de 100% du 1^{er} mai 2020 au 31 avril 2022,
- Dépôt de garantie : 40 € HT.

De passer tous les actes relatifs à cette convention.

Les crédits seront affectés au budget Locations immobilières comme suit :

- la domiciliation : compte 70883, chapitre 70, gestionnaire PEP,
- le dépôt de garantie : compte 165, chapitre 16, gestionnaire PEP.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 26 mai 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 28 mai 2020
Sous le n°81-248100430-20200526-lmc19419-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 28 mai 2020



Pascal BUGIS